



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Christèle MERCIER
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Téléphone : 03 85 21 96 59
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

V/Réf :
Affaire suivie par : Yann MARCHADOUR

N/Réf : CM/AS-24-405

A l'attention de Antoine de MENTHON
Président
Syndicat Mixte Bassin Annécien
18 chemin des cloches
74940 ANNECY

Mâcon, le 18 novembre 2024

Objet : Révision du SCoT du Bassin Annécien

Monsieur Le Président,

Par courrier du 9 octobre 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de SCoT du Bassin Annécien révisé.

Les Signes de la Qualité et de l'Origine (SIQO), présents sur le territoire de chaque commune du SCoT, sont indiqués dans le tableau annexé au présent courrier.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Du fait de l'agglomération d'Annecy et de la proximité avec la ville suisse de Genève, le territoire du SCoT du Bassin Annécien est très attractif et a connu une croissance démographique très importante lors des dernières décennies qui s'est traduite par une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) débridée. En effet, la dernière décennie a connu une consommation annuelle moyenne de 91 hectares par an alors que le SCoT de 2014 définissait un rythme maximum de 55 hectares par an.

Bien conscient de la problématique et des limites de son territoire (notamment autour de la question de la ressource en eau), le projet de SCoT révisé définit des objectifs de préservations des ENAF :

- Extension des zones urbaines uniquement en continuité et hors espaces agricoles à enjeux forts ;
- Interdiction de nouvelles zones commerciales de plus de 10 hectares ;
- Production de 80% des nouveaux logements dans les enveloppes bâties ;
- Définition de densités minimales élevées pour les nouvelles opérations en extension ;
- Consommation de maximum 438 hectares (soit 22 hectares/an).

Pour la période de 2015 à 2020, environ 200 hectares de surfaces agricoles ont été consommés, dont 80% étaient des prairies permanentes. Les cahiers des charges des AOP et IGP fromagères comprennent des exigences en terme d'autonomie fourragère des exploitations et d'obligation de pâturage. La préservation des pâtures et des parcelles de fauche, d'autant plus dans un contexte de changement climatique où la production fourragère est de plus en plus difficile (sécheresses, excès d'eau, ...), est donc capitale pour garantir la pérennité de ces filières qui représentent un atout économique d'importance pour le territoire.

L'INAO souhaite ainsi que le SCoT prévoit des objectifs plus ambitieux en terme de protection du foncier agricole sous SIQO dans les secteurs connaissant une forte pression foncière et présentant le siège de nombreux

opérateurs habilités (communautés d'agglomération du Grand Annecy, Pays de Cruseilles et Rumilly Terre de Savoie) afin de ne pas compliquer davantage une situation déjà tendue pour les opérateurs.

L'INAO vous demande de prendre en considération cette remarque et ne s'oppose pas au projet de SCoT, celui-ci définissant des objectifs généraux de préservation du foncier sous SIQO.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER



Copie : DDT 74

	Abondance	Chevrotin	Comtés Rhodaniens	Emmental de Savoie	Génépi des Alpes	Gruyère (IGP)	Pommes et Poires de Savoie	Raclette de Savoie	Reblochon de Savoie	Tome des Bauges	Tomme de Savoie	Vin des Allobroges
Alby-sur-Chéran				X	X	X	X	X			X	
Allèves	X	X		X	X	X	X	X		X	X	
Allonzier-la-Caille	X		X	X	X	X	X	X			X	X
Andilly	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X
Anney				X	X	X	X	X			X	
Argonay				X	X	X	X	X			X	
Balme-de-Sillingy				X	X	X	X	X			X	
Bloye				X	X	X	X	X			X	
Bluffy	X	X		X	X	X	X	X	X		X	
Boussy				X	X	X	X	X			X	
Cercier	X		X	X	X	X	X	X			X	X
Cernex	X		X	X	X	X	X	X			X	X
Chainaz-les-Frasses	X			X	X	X	X	X			X	
Chapeiry				X	X	X	X	X			X	
Chapelle-Saint-Maurice	X	X		X	X	X	X	X		X	X	
Charvonnex	X			X	X	X	X	X	X		X	
Chavanod				X	X	X	X	X			X	
Chevaline	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Choisy	X			X	X	X	X	X			X	
Copponex	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X
Crempigny-Bonneguête				X	X	X	X	X			X	
Cruseilles	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X
Cusy	X			X	X	X	X	X		X	X	
Cuvat	X			X	X	X	X	X			X	
Doussard	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Duingt	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Entrevernes	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Epagny Metz-Tessy				X	X	X	X	X			X	
Étercy				X	X	X	X	X			X	
Faverge-Seythenex	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Fillière	X	X		X	X	X	X	X	X		X	
Giez	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Groisy	X			X	X	X	X	X	X		X	
Gruffy	X	X		X	X	X	X	X		X	X	
Hauteville-sur-Fier				X	X	X	X	X			X	
Héry-sur-Alby	X			X	X	X	X	X			X	
Lathuile	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Leschaux	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Lornay				X	X	X	X	X			X	
Lovagny				X	X	X	X	X			X	
Marcellaz-Albanais				X	X	X	X	X			X	
Marigny-Saint-Marcel				X	X	X	X	X			X	
Massingy				X	X	X	X	X			X	
Menthonnex-en-Bornes	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X
Menthon-Saint-Bernard	X			X	X	X	X	X	X		X	
Méziery				X	X	X	X	X			X	
Montagny-les-Lanches				X	X	X	X	X			X	
Moye				X	X	X	X	X			X	
Mûres	X			X	X	X	X	X			X	
Nâves-Parmelan	X	X		X	X	X	X	X	X		X	
Nonglard				X	X	X	X	X			X	
Poisy				X	X	X	X	X			X	
Quintal	X			X	X	X	X	X	X	X	X	
Rumilly				X	X	X	X	X			X	
Saint-Blaise	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X
Saint-Eusèbe				X	X	X	X	X			X	
Saint-Eustache	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Saint-Félix				X	X	X	X	X			X	
Saint-Ferréol	X	X		X	X	X	X	X	X		X	
Saint-Jorioz	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Saint-Sylvestre				X	X	X	X	X			X	
Sales				X	X	X	X	X			X	
Sallenôves				X	X	X	X	X			X	
Sappey	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X
Sevrier	X			X	X	X	X	X	X		X	
Sillingy				X	X	X	X	X			X	
Talloires-Montmin	X	X		X	X	X	X	X	X		X	
Thusy				X	X	X	X	X			X	
Val de Chaise	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Vallières				X	X	X	X	X			X	
Vaulx				X	X	X	X	X			X	
Versonnex				X	X	X	X	X			X	
Viry-Duc	X			X	X	X	X	X	X		X	
03 84 21 96 50				X	X	X	X	X	X		X	
077 boulevard Henri Dunant 71040 MACON Cédex				X	X	X	X	X	X		X	
Villy-le-Bouveret	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X
Villy-le-Pelloux	X			X	X	X	X	X	X		X	
Viuz-la-Chiésaz	X	X		X	X	X	X	X		X	X	
Vovray-en-Bornes	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X

03 84 21 96 50

077 boulevard Henri Dunant 71040 MACON Cédex